

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 00950

Numéro SIREN : 534 691 530

Nom ou dénomination : 2C INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 5638

DEPOT N° 2022/5638
DU 01 JUIL. 2022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND
N° 22/3124 DU - 1 JUIL. 2022

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, "

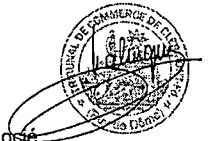
Patrick Perron

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société 2C INVEST à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS mois pour l'approbation de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 dans les conditions prévues par la loi.

Fait à CLERMONT-FERRAND
Le 30.06.22

M. JALENQUES
Greffier



ARRIVÉ LE :

28 JUIN 2022

**TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DE CLERMONT-FERRAND**

2C INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 14, Rue des Acacias,
Parc d'Activités « Entre Dore et Allier »
63190 ORLEAT

RCS CLERMONT FERRAND 534 691 530

**REQUÊTE
A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND**

Le soussigné Cyrilie CARGNELUTTI,

Agissant en qualité de Président de la société 2C INVEST, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est Parc d'Activités entre Dore et Allier - Allée des Frênes, 63190 LEZOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 534 691 530,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2C INVEST a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2021,

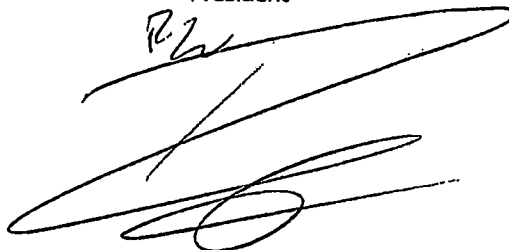
Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'en raison de diverses difficultés et du retard pris dans l'établissement des comptes sociaux définitifs, l'associé unique est dans l'impossibilité d'approuver les comptes dans les délais légaux requis,

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 2C INVEST qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 à l'approbation de l'associé unique de la société 2C INVEST, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à ORLEAT
Le 21 JUIN 2022

Cyrille CARGNELUTTI
Président



Document signé : 2C INVEST REQUETE AGOA 2022_A-32461-2106.pdf

Nombre de pages du document : 2 Signatures : 1

Réf: A-32461-2106

Emetteur :
Mickaël GOUTAUDIER
m.goutaudier@juridefi.fr

Signé par	Signature
Cyrille Cargnelutti	21-06-2022 11:03

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"